

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du vendredi 13 septembre 2024 à 18h

Date de convocation : 9 septembre 2024

Présidence de : M. Régis ROUSSEL, Maire d'EMERCHICOURT

Secrétaire de séance : Madame Michèle SUM

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 14

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Membres présents : 12

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas (a rejoint l'assemblée au point n°3) – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Madame HERBIN Mélody a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024
- Communication des décisions du Maire
- Renouvellement du groupement de commandes du Cdg59 « reliure et restauration »
- Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence
- Dénomination de rues du lotissement du Domaine d'HAZENCOURT
- Requalification du centre bourg RD205 – Demande de Dotation de ruralité à la CAPH
- Requalification du centre bourg RD 205 – Demande de subvention au Département
- Vote des subventions aux associations
- Programme Local de l'Habitat de la CAPH 2025-2030
- Motion relative à la taxation carbone

- **Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame SUM Michèle est nommée secrétaire.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2024**

Suite à l'envoi du Procès-verbal de la précédente séance, les élus n'ont émis aucune observation sur ce document.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Communication des décisions du Maire**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal n° 2020/02/10 le 10 juillet 2020.

- ✓ Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du centre bourg RD 205
- ✓ Convention avec la CAPH pour le Centre Sport-Santé à destination des adultes de plus de 50 ans
- ✓ Renouvellement du contrat de maintenance Système et réseau informatique de la mairie avec la société A3SYS
- ✓ Convention dans le cadre du réseau de Lecture Publique de la CAPH pour un évènementiel le mercredi 25 septembre 2024 en médiathèque
- ✓ Contrat pour le spectacle de Noël des aînés le mardi 17 décembre 2024
- ✓ Contrat pour le spectacle de Noël des enfants le jeudi 19 décembre 2024
- ✓ Contrat de maintenance pour l'adoucisseur d'eau de la salle Jésus avec la société WDL BAYARD
- ✓ Attribution du marché de travaux de requalification du centre bourg RD 205 au groupement d'entreprises Travaux Publics Région Nord – Groupe NGE sise à PROVIN / AVENIR JARDINS SAS -Groupe TERENVI sise à ANICHE / SAIEE SARL sise à ESCAUDAIN
- ✓ Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles

1. Renouvellement du groupement de commandes du Cdg59 « reliure et restauration »

Les collectivités ont obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés et décisions du Maire ainsi que les actes d'état civil. Certains documents d'archives essentiels pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées.

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Cdg59 propose un groupement de commandes aux collectivités qui le désirent.

Les marchés passés dans le cadre du 2^{ème} groupement arriveront à échéance le 30 avril 2025.

Le renouvellement du groupement est initié dès à présent pour assurer la continuité des prestations à l'issue du groupement en cours, auquel la commune est adhérente.

Il est demandé au Conseil :

- De décider d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens.
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

13 votes POUR

2. Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence

Les contrats Parcours Emploi Compétence sont destinés aux personnes les plus éloignées du marché du travail qui rencontrent des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi.

Leur mise en œuvre repose sur un triptyque emploi / formation / accompagnement :

- Un emploi permettant de développer des compétences transférables
- Un accès facilité à la formation
- Un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi

La rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail (20h minimum par semaine).

Un contrat PEC prend fin le 15 octobre 2024.

Le contrat créé par délibération du 8 décembre 2023, pour tenir compte des nouveaux besoins, doit être prolongé jusqu'au 31 août 2025.

La possibilité a été donnée à la commune de signer une nouvelle convention avant le 31 décembre 2024.

Les besoins de la collectivité portent sur le renfort des services périscolaires et l'entretien des bâtiments.

Il est demandé au Conseil :

- D'autoriser une création d'un poste d'agent polyvalent périscolaire cantine à compter du 16 octobre 2024 dans le cadre du Parcours Emploi Compétence d'une durée de 12 mois.
- D'autoriser à proroger le poste d'agent polyvalent périscolaire cantine créé par la délibération n° 2023/05/03 dans le cadre du Parcours Emploi Compétence jusqu'au 31 août 2025.
- D'autoriser le maire à signer la convention tripartite.

Nombre de votants : 13

13 votes POUR

Monsieur Lucas DE FILIPPI rejoint l'assemblée.

3. Dénomination des rues du lotissement du Domaine d'HAZENCOURT

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Pour faciliter le repérage, notamment pour les services de secours et de la Poste, les adresses des immeubles doivent être clairement identifiées et numérotées.

Par délibération n°2011/02/09 du 28 avril 2011 la dénomination des 4 voies publiques du futur lotissement a été fixée selon le plan du lotissement de 2011.

Rappel de la dénomination de 2011 :

- Rue Jean MIDAVAINÉ
- Rue Bernardin LECOUFFE
- Rue Rémy LECLERCQ
- Rue Emile COUPIN

Le projet relancé en 2020 a évolué. Son nom et le traçage des voies ont notamment été modifiés.

Il convient d'attribuer les noms aux voies telles que nouvellement définies sur le nouveau plan.

Monsieur le Maire propose de conserver les dénominations telles que votées en 2011 en les affectant au nouveau tracé des voies.

Monsieur Michel SZATAN souhaiterait que le nom des rues soit choisi parmi les écrivains, peintres, etc.

Monsieur Daniel DUFOUR informe l'assemblée que la décision prise par les anciens conseils municipaux d'attribuer des noms d'élus aux rues communales, permettait de rendre hommage à des hommes choisis par la population et qui n'ont jamais trahi leur mandat. Cela permet de se souvenir des personnes ou de rechercher qui étaient ces personnalités.

Marie-Catherine BAFCOPS souligne qu'il s'agit du patrimoine du village et de son histoire.

Il est demandé au Conseil de :

- De maintenir les dénominations votées en 2011 et de les affecter au nouveau tracé des voies.

Nombre de votants : 14

1 ABSTENTION (M. SZATAN)

13 votes POUR

4. Requalification du centre bourg RD 205 – Demande de Dotation de ruralité à la CAPH

Par délibération du 27 juin 2022 le Conseil Communautaire de la CAPH a décidé la mise en place d'une dotation de ruralité destinées aux communes membres de moins de 5 000 habitants, destinée à soutenir les programmes d'investissement communaux sur le mandat.

Par délibération en date du 8 mars 2024 le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de requalification du centre bourg RD 205.

Le coût de l'opération est estimé à : 1 050 306.66. € HT, 1 260 367.98 € TTC.

Le FCTVA est estimé à : 206 750.76 €.

La dotation de ruralité attendue (30% du montant TTC moins le FCTVA) est plafonnée à 200 000 €.

Il est demandé au conseil :

- De solliciter de la CAPH l'attribution de la dotation de ruralité pour l'opération de requalification du centre bourg.
- D'autoriser le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Nombre de votants : 14

14 votes POUR

5. Requalification du centre bourg RD 205 – Demande de subventions au Département

Le conseil municipal en séance du 8 mars 2024 a sollicité du Département l'octroi de subventions au titre de plusieurs dispositifs, à savoir :

- l'Aide Départementale Villages et Bourgs
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des Routes Départementales
- l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération
- les Amendes de police

Suite à des modifications dans la répartition des budgets départementaux, les services du Département nous ont informés que notre demande de subvention au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération sera étudiée dans le cadre des amendes de police.

Le conseil est invité à délibérer en ce sens.

Il est demandé au conseil :

- De demander le montant maximum des subventions au Département au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs, de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des Routes Départementales et des Amendes de police.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Nombre de votants : 14

14 votes POUR

6. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux diverses associations et autres organismes pour l'année 2024 comme suit :

- Amicale Laïque d'Emerchicourt : 4 200 €
- Amicale Laïque d'Emerchicourt *subvention exceptionnelle fête communale* : 556 €
- Comité des Fêtes : 800 €
- Comité des Fêtes *subvention exceptionnelle fête communale* : 250 €
- Ostrevent Basket-Ball Emerchicourt Aniche Auberchicourt Monchecourt : 4 200 €
- Club Canin d'Emerchicourt : 300 €
- Club Féminin d'Emerchicourt : 300 €
- Société d'Histoire Locale : 300 €
- Association des Parents d'Elèves groupe scolaire Aragon : 300 €
- Amicale du Personnel Communal d'Emerchicourt : 2 500 €
- Association LAPAGE : 6 105 €
- ADEVAM : 200 €

Il est demandé au conseil :

- De voter les subventions aux associations telles que proposées.

Mme Régine BRZEZINSKI ne participe pas au vote de la subvention du Comité des Fêtes

M. Albert DUROSIER ne participe pas au vote de la subvention de la Société d'Histoire Locale d'Emerchicourt

Adopté à l'unanimité

7. Programme Local de l'Habitat de la CAPH 2025-2030

Le PLH communautaire définit, pour une période de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite

en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le bilan du précédent PLH et la phase d'actualisation du diagnostic ont conduit à identifier les principaux enjeux :

L'attractivité résidentielle et le peuplement

- Redonner de l'attractivité aux communes urbaines, maîtriser le développement des communes rurales
- Diversifier l'offre résidentielle afin de répondre aux besoins locaux
- Créer les conditions d'un habitat plus inclusif et solidaire, dans une optique de favoriser la mixité sociale

Les besoins d'hébergements et de logements des publics spécifiques

- Anticiper le vieillissement de la population : adaptation des logements, création d'une offre adaptée aux nouveaux besoins des seniors,
- Favoriser l'accès au logement adapté pour les personnes handicapées
- Développer et soutenir une offre abordable, y compris pour les jeunes
- Être vigilant à produire une offre adaptée en droit commun (renforcer le PLAI) et/ou en Hébergement spécifique.
- Répondre au phénomène de sédentarisation des gens du voyage

L'amélioration du parc existant

- Poursuivre, intensifier les actions visant l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier et la lutte contre la précarité énergétique
- Poursuivre les actions en matière de lutte contre l'habitat indigne
- Travailler sur la réduction de la vacance pour les communes les plus touchées

La production de logements et la maîtrise foncière (parc social et privé)

- Bien calibrer et quantifier le volume de logements à produire, notamment en reconquête de l'espace urbain et en remettant une partie des logements vacants sur le marché
- Poursuivre l'effort en matière de consommation foncière et tendre vers l'objectif Zéro Artificialisation Nette des Sols
- Poursuivre le développement de l'offre locative sociale en réponse aux besoins, mieux la répartir entre les communes en fonction de la demande, des équipements
- Renforcer l'offre locative sociale en petits logements

Les différents marchés du logement

- Accompagner les parcours résidentiels des ménages
- Assurer l'adaptation de l'offre aux besoins des ménages, en qualité, quantité et prix
- Développer une offre en accession abordable de qualité dans une logique de diversification de l'offre

Pour **répondre à ces enjeux**, en cohérence avec les trois grands engagements du projet de territoire :

- Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire
- Faire face collectivement aux enjeux globaux
- Accompagner les conversions et la résilience

et conformément aux principes d'une intervention adaptée :

- Une politique différenciée, territorialisée et adaptative en fonction des besoins évolutifs de la population
- Un appui différencié de l'agglomération aux bassins de vie et aux communes concernés en fonction des besoins de rattrapage identifiés

Il a été proposé un programme d'actions resserré organisé selon 4 orientations stratégiques, couvrant les champs de la politique habitat, à actionner de manière différenciée selon les problématiques des territoires, des communes.

Le programme constitué de 17 actions est la base opérationnelle de la politique de l'habitat et du logement de la CAPH pour les 6 ans à venir.

Orientation 1 : Apporter des solutions de logement et d'hébergement à tous les ménages

- Action n°1 :
Diversifier les réponses aux besoins en logements des seniors et personnes en situation de handicap
- Action n°2 :
S'assurer de disposer d'une offre suffisante à destination des ménages en grande précarité hébergés ou mal logés et proposer des dispositifs de sortie
- Action n°3 :
Soutenir et expérimenter de nouvelles formes de logements pour les jeunes
- Action n°4 :
Mettre en œuvre la stratégie communautaire de peuplement
- Action n°5 :
Soutenir l'accession à coût maîtrisé
- Action n°6 :
Assurer l'accueil des gens du voyage et diversifier l'offre en réponse à leurs besoins

Orientation 2 : Poursuivre la reconquête du parc existant

- Action n°7 :
Poursuivre la réhabilitation et l'adaptation du parc social en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Action n°8 :
Poursuivre les actions de lutte contre l'indignité
- Action n°9 :
Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance
- Action n°10 :
Poursuivre l'amélioration du parc privé ancien, et lutter contre la précarité énergétique

Orientation 3 : Maîtriser le développement de l'offre nouvelle tout en veillant à sa qualité

- Action n°11 :
Produire une offre nouvelle de qualité
- Action n°12 :
Etablir et porter une stratégie foncière
- Action n°13 :
Soutenir la mixité dans les opérations de production
- Action n°14 :
Produire une offre sociale diversifiée et de qualité

Orientation 4 : Assurer le pilotage et la mise en œuvre du PLH

- Action n°15 : Assurer le pilotage du PLH
- Action n°16 : Evaluer la mise en œuvre des actions du PLH
- Action n°17 : Communiquer sur les dispositifs du PLH

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'indiquer que les objectifs définis dans l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat correspondent à ceux que poursuit la ville d'EMERCHICOURT,
- D'émettre un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

Nombre de votants : 14

14 votes POUR

8. Motion relative à la taxation carbone

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter une motion présentée par le SIAVED suite à la révision d'une directive européenne qui considère que, pour tenir compte de l'impact carbone total d'un produit, la fin de vie « devrait être comprise au sens large, de manière à recouvrir toutes les activités ayant lieu après la fin de vie du produit, y compris la réutilisation, la refabrication, le recyclage et l'élimination, telle que l'incinération et la mise en décharge ».

Cette nouvelle directive aurait donc pour impact de faire peser sur le SIAVED, et donc sur le contribuable de nouvelles taxes liées à la consommation de produits sur lequel il ne peut agir directement.

Monsieur le Maire fait lecture du texte.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

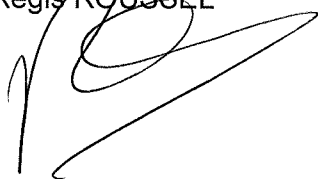
- De voter la motion.

Nombre de votants : 14

14 votes POUR

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Le Maire,
Régis ROUSSEL



Le Secrétaire,
Michel SZATAN

